

COMMUNE DE SERANON
Compte Rendu de séance du Conseil Municipal

Séance du : 28 Septembre 2020 à 18 heures

Date de la Convocation : 21 Septembre 2020

Présents : Mesdames Florence Dalmasso, Nadia Tensic,

Messieurs Claude Bompar, Alain Buselli, Michel Charabot, Gilles De Oliveira, Daniel Madre, Damien Matteoli, Michel Saladin.

Procurations : Madame Sandrine Elias a donné procuration à Monsieur Charabot

Absents : Madame Spataro-Ghiglione

Secrétaire de séance : Madame Florence Dalmasso

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 18heures

N°d'ordre 01 : Marchés Publics – constitution d'un groupement de commande pour la confection et la livraison de repas et de goûters en liaison froide pour la restauration scolaire, les centres de loisirs et les crèches.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'ADHERER au groupement de commande entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, les communes de Séranon, Valderoure, Briançonnet et Saint-Auban ;
- D'APPROUVER le projet de constitution de groupements de commandes pour la confection et la livraison de repas et de goûters en liaison froide pour la restauration scolaire, les centres de loisirs et les crèches ;
- D'APPROUVER que la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse est coordonnateur pour mener à bien le groupement de commande ;
- DE PARTICIPER aux travaux de rédaction du cahier des charges et d'analyses techniques de remises des offres ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupements de commandes à venir ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre à venir ;

N°d'ordre 02 : Covid 19 - Exonération des loyers de baux commerciaux communaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'exonération du paiement des loyers aux locataires des baux commerciaux communaux ayant cessé leur activité pendant cette période,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte ou document induit de ce dispositif d'exonération de loyers.

N°d'ordre 03 : Décision Modificative n°2

Vote à l'unanimité

N° d'ordre 04 : Renouvellement de la Ligne de Trésorerie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de renouveler la ligne de trésorerie de 150 000 euros auprès du Crédit Agricole aux

conditions énumérées ci-dessus,

- Décide d'affecter le montant de cette ligne de trésorerie au paiement des factures liées au fonds de roulement de la commune,
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette ligne de trésorerie et s'engage à inscrire au budget la somme nécessaire à son remboursement et au règlement des intérêts.

N° d'ordre 05 : SDEG – réalisation de travaux de ligne électrique – Renforcement Poste Asinas

Le Conseil Municipal, ouï, l'exposé du Maire, à l'unanimité :

- Donne son accord sur la réalisation des travaux du réseau électrique, conformément au plan remis,
- Prend acte de la dépense évaluée à 25 472.00 euros HT
- Confie au SDEG la réalisation de ces travaux dans le cadre de ses compétences,
- Charge le Syndicat de solliciter la subvention du FACE et de contracter l'emprunt destiné à compléter le financement,
- S'engage à inscrire au budget de la commune les sommes nécessaires à sa participation au compte 6554.

N° d'ordre 06 : SDEG – réalisation de travaux de ligne électrique – Renforcement Poste Fontanes

Le Conseil Municipal, ouï, l'exposé du Maire, l'unanimité :

- Donne son accord sur la réalisation des travaux du réseau électrique, conformément au plan remis,
- Prend acte de la dépense évaluée à 24 329.00 euros HT
- Confie au SDEG la réalisation de ces travaux dans le cadre de ses compétences,
- Charge le Syndicat de solliciter la subvention du FACE et de contracter l'emprunt destiné à compléter le financement,
- S'engage à inscrire au budget de la commune les sommes nécessaires à sa participation au compte 6554.

Le Maire soussigné certifie que le compte rendu de la séance du 28 Septembre 2020 a été affiché le 05 Octobre 2020 à la porte de la Mairie conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A SERANON, le 05 Octobre 2020

Le Maire



Claude BOMPAR